

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2022



OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-33



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 28 février 2022 :

- « 1. Étude qui prouve l'efficacité des séparateurs dans les lieux publics de la restauration ou tout autres emplacements;
2. Étude qui détermine le format et l'emplacement des séparateurs dans les lieux publics de la restauration ou tout autres emplacements;
3. Études relatives à l'efficacité du masque dans la propagation de la Covid 19 dans les restaurants;
4. Études relatives à l'efficacité de la distanciation sociale de 1 mètre et de 2 mètres dans la transmission de la Covid 19 dans les lieux publics. »

En lien avec les points 1 et 2 de votre demande, l'Institut national de santé publique du Québec a produit :

- Efficacité des méthodes barrière pour protéger contre la COVID-19 dans les environnements de travail et personnels : revue systématique de la littérature scientifique avec méta-analyses (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3053-methodes-barrieres-environnements-travail-covid19>);
- COVID-19 : Propositions quant à l'utilisation de cloisons à l'intérieur des voitures (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3001-utilisation-cloisons-voitures-covid19>).

Pour le point 3, nous vous référons à la publication suivante :

- COVID-19 : Port du couvre-visage ou du masque médical par la population générale (<https://www.inspq.qc.ca/publications/2972-couvre-visage-masque-medical-population-covid19>).

...2

Pour le quatrième point de votre demande, voici les publications de l'Institut :

- COVID-19 : Mesures sanitaires recommandées pour la population générale (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3008-mesures-sanitaires-population-generale-covid19>);
- Transmission du SRAS-CoV-2 : constats et proposition de terminologie (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3099-transmission-sras-cov-2-constats-terminologie-covid19>);
- Distanciation sécuritaire minimale en milieu de travail : position sur le maintien du deux mètres à l'intérieur comme à l'extérieur (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3156-distanciation-securitaire-minimale-milieu-travail-covid19>);
- COVID-19 : Atténuation des risques de transmission dans les transports collectifs (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3159-attenuation-risque-transmission-transports-collectifs>).

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]
**Secrétaire générale et
Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2022-8366